

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00296

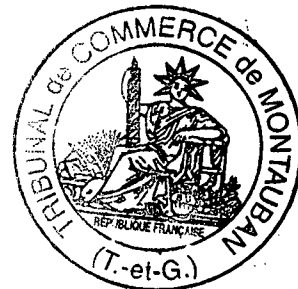
Numéro SIREN : 414 405 977

Nom ou dénomination : DRB GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 3309

Deposé au Greffe le ..... - 8 OCT. 2021

**DRB Groupe**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 291 600 euros**  
**Siège social : 1220 avenue de l'Europe,**  
**Albasud**  
**82000 MONTAUBAN**  
**414 405 977 RCS MONTAUBAN**



AJ 3309

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, à 10 heures, les associés de la Société DRB Groupe se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, 1220 avenue de l'Europe, Albasud 82000 MONTAUBAN, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 23 août 2021.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Cabinet EURAUDIT, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Julien DUFFAU, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Nicolas BRUNET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 916 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président de Séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le rapport du Commissaire aux apports ;
- les statuts en vigueur de la Société ;
- le projet de contrat d'apport signé en date du 28 juin 2021 ;
- les certificats de dépôt du projet d'apport partiel d'actif au Greffe du tribunal de commerce de Montauban ;
- l'avis du projet d'apport partiel d'actif publié au BODACC ;
- le certificat de non opposition du Greffe du tribunal de commerce de Montauban suite au dépôt du projet de traité d'apport partiel d'actif ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

E.P.I.C. C&A	CABINET ANTOINE HERAN	NBH	HCA	N.B	Na.B	SL	ZBH
--------------	-----------------------------	-----	-----	-----	------	----	-----

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux apports ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux associés et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Par ailleurs, il déclare que les documents énumérés à l'article R236-3 du Code de commerce ont été mis à la disposition des associés, au siège social, trente jours au moins avant la date de la présente assemblée, dans les conditions prévues par l'article précité.

Il déclare en outre qu'aucune opposition n'a été faite par les créanciers des sociétés DRB Groupe et DRB Albasud, après la publication de l'avis de projet d'apport partiel d'actif.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'apport par la société DRB Groupe à la société DRB Albasud de l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant la branche complète et autonome d'activité d'expertise-comptable, exploitée et développée sur le territoire Grand Ouest ;
- Approbation de cet apport et de sa rémunération ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux apports, et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président de la Société ;
- du rapport de la société ACSO CONSEILS AUDIT, représentée par Monsieur Philippe COULONGES, Commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés à la suite d'une décision unanime des associés en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- du projet de contrat d'apport partiel d'actif et de ses annexes signé le 28 juin 2021 avec la société DRB Albasud aux termes duquel la société DRB Groupe à la société DRB Albasud, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social sis 1220 avenue de l'Europe, Albasud 82000 Montauban, immatriculée au RCS de Montauban sous le numéro 892 445 941, aux termes duquel la société DRB Groupe fait apport à la société DRB Albasud à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2021, de sa branche complète et autonome d'activité d'expertise-comptable, exploitée et développée sur le territoire Grand Ouest, évaluée à la somme nette de 10 810,68 euros, arrondie à 10 810 euros.

Accepte et approuve dans toutes ses dispositions le contrat susvisé, et, en conséquence, l'apport partiel d'actif consenti par la société DRB Groupe à la société DRB Albasud, son évaluation et sa rémunération, c'est-à-dire :

- la prise en charge par la société DRB Albasud, bénéficiaire, des éléments de passif énumérés dans le contrat d'apport,

E.P.I.C. C&A	CABINET ANTOINE HERAN	NBH	HCA	N.B	Na.B	SL	2BH
--------------	-----------------------------	-----	-----	-----	------	----	-----

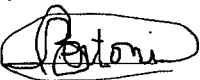
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

**Le Président de l'assemblée et associé**  
**Monsieur Nicolas BRUNET**

  
Nicolas BRUNET


**La société 2BH**  
**représentée par Madame Laëtitia BERTONI**

VIDsigner code: C8D0D66DE77D4CD98...  
  
Laëtitia BERTONI

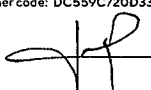
**La société HEMISPHERE CONSEIL & AUDIT**  
**représentée par Monsieur Stéphane LOUSTEAU**

  
Stéphane LOUSTEAU

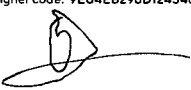
**La société NBH**  
**représentée par Monsieur Nicolas BRUNET**

VIDsigner code: 68D7358B01B6453B93...  
  
Nicolas Brunet

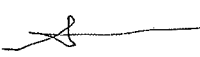
**Madame Nathalie BRUNET**

VIDsigner code: DC559C720D334A989...  
  
Nathalie BRUNET

**Monsieur Stéphane LOUSTEAU**

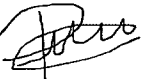
VIDsigner code: 9E04EB296D12454690...  
  
Stéphane Lousteau

**La société CABINET ANTOINE HERAN**  
**représentée par Monsieur Antoine HERAN**

VIDsigner code: F8D679BCC5B24D17A0...  
  
Antoine HERAN

E.P.I.C. C&A	CABINET ANTOINE HERAN	NBH	HCA	N.B	Na.B	SL	2BH
--------------	-----------------------	-----	-----	-----	------	----	-----

**La société E.P.I.C. CONSEILS & AUDIT  
représentée par Monsieur Eric PICCO**

VIDsigner code: AF74B7E3F1C74DCD82...  
  
Eric PICCO

E.P.I.C. C&A	CABINET ANTOINE HERAN	NBH	HCA	N.B	Na.B	SL	2BH
--------------	-----------------------------	-----	-----	-----	------	----	-----